

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'efficacité du Plan de réussite 2007-2013

du Collège Bart

Janvier 2014

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du *Plan d'aide à la réussite 2007-2013* du Collège Bart s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés subventionnés qui ont un plan de réussite. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le *Cadre d'analyse*¹, les collèges ont été invités à établir un rapport entre les résultats obtenus et les objectifs poursuivis et à porter un regard critique sur le plan de réussite. Au terme de son évaluation, la Commission pourra juger si le plan de réussite réalisé par le Collège et la gestion qu'il en a faite ont contribué à l'atteinte des résultats.

Le Collège Bart a transmis son rapport d'autoévaluation, dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 1^{er} février 2013. Un comité présidé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 7 et 8 mai 2013². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, la régie pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation du plan de réussite ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Bart, de son plan de réussite et du cadre général de sa démarche d'évaluation, le document présente le niveau d'atteinte des objectifs du plan ainsi que les observations en lien avec le contexte d'élaboration du plan, sa mise en œuvre et ses mécanismes de suivi. Le rapport traite ensuite du plan d'action que le Collège s'est donné à la suite de son autoévaluation et de l'appréciation de la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du processus de planification lié à la réussite au Collège, de la gestion du plan et de l'évaluation de son efficacité.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés : Cadre d'analyse*, avril 2008, 10 p.

2. Outre la commissaire, M^{me} Céline Durand, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Lucie Lahaie, directrice des études à la retraite du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Daniel Delisle, directeur des études du Collège Ellis et M. Denis Rousseau, directeur des services aux étudiants et coordonnateur des études à l'ENAP. Le comité était assisté de M^{me} Anne-Marie Soulard, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement et de son plan de réussite

L'établissement

Le Collège Bart est un établissement privé subventionné fondé en 1917 et installé au cœur de la ville de Québec, dans la région de la Capitale-Nationale. Autrefois spécialisé dans l'enseignement du secrétariat, il propose maintenant des programmes liés aux domaines juridique, administratif, multimédia et bureautique.

Durant les années 2007 à 2012, à la formation ordinaire, le Collège a maintenu une offre de cinq programmes techniques menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). À la formation continue, le nombre de programmes menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) a diminué, passant de huit à sept. Pour cette même période, le nombre d'étudiants à la formation ordinaire a doublé; il est passé de 103 en 2007 à 202 en 2011. À la formation continue, le nombre d'étudiants a également augmenté, passant de 92 à 100 au cours de la même période.

Le personnel du Collège a légèrement augmenté durant les six années de mise en œuvre du plan de réussite, passant de 17 à 22 personnes employées à temps plein. Le Collège est composé d'une Direction générale, d'une Direction des services financiers et d'une Direction des études qui chapeaute trois services, soit celui de l'aide financière aux études, celui des communications et du placement ainsi que le service de l'informatique et de la vie étudiante. Entre l'adoption du *Plan d'aide à la réussite 2007-2013* et l'autoévaluation de son efficacité, il n'y a eu aucun changement à la Direction générale et à la Direction des études.

Le plan de réussite

Le plan de réussite qui fait l'objet du présent rapport a été reçu en juin 2008 à la Commission qui l'a jugé susceptible de soutenir la réussite, la persévérance et la diplomation. La Commission a par ailleurs estimé que certaines améliorations augmenteraient l'efficacité potentielle de ce plan de réussite. Ainsi, elle a recommandé au Collège de revoir son plan de façon à établir le lien entre les mesures et les obstacles à la réussite, de cibler les mesures prioritaires et d'en évaluer l'efficacité. Ce troisième plan de réussite du Collège Bart, qui couvrait initialement la période 2007 à 2012, a été prolongé jusqu'en 2013 afin de permettre au Collège de compléter son autoévaluation. Le plan de réussite du Collège Bart s'appuie sur sa mission qui vise à offrir une formation de qualité, un soutien pédagogique permettant aux étudiants de réaliser leurs objectifs scolaires tout en

offrant des programmes d'études correspondant au marché du travail. Les objectifs du plan de réussite concernent principalement la réussite des cours, la persévérance et la diplomation. De plus, le Collège a ciblé certains obstacles à la réussite qu'il a traduits en objectifs tels que la mobilisation des chargés de cours, les améliorations à apporter au suivi du plan de réussite ainsi que l'importance d'informer les étudiants des conséquences que peut entraîner le travail parallèle aux études. Aussi, le Collège a retenu différents moyens à mettre en œuvre afin d'atteindre l'ensemble de ses objectifs.

Cadre général de la démarche d'évaluation du Collège

L'autoévaluation du plan de réussite du Collège Bart, qui couvre les années 2007 à 2012, a débuté à l'hiver 2012 par la formation d'un comité d'autoévaluation composé de la directrice des études, qui en était la responsable, de l'adjoint à la Direction des études, des coordonnateurs de programme ainsi que des personnes responsables des services suivants : aide financière aux études, communications et placement de même qu'informatique et vie étudiante. Ce comité a été chargé de gérer l'ensemble de l'opération d'autoévaluation : il a rédigé le devis d'évaluation, effectué la démarche de consultation et procédé au traitement des données tandis que la rédaction du rapport d'autoévaluation a été assumée par la directrice des études. Les membres du comité d'autoévaluation et les membres du personnel ont commenté la version préliminaire et approuvé la version définitive du rapport. Cette démarche d'autoévaluation s'est appuyée sur un devis qui inclut, pour chacun des objectifs du plan de réussite, les indicateurs, les données qui sont disponibles ou celles à recueillir ainsi que le partage des responsabilités. Le Collège s'est donné comme enjeu principal de profiter de la démarche d'autoévaluation afin de répondre, lors de la rédaction du prochain plan institutionnel de réussite, à la recommandation de la Commission, soit d'établir le lien entre les mesures et les obstacles à la réussite et d'évaluer l'efficacité.

Le Collège a utilisé des données documentaires provenant notamment des comptes rendus des réunions de coordination et des tableaux de bord des cohortes pour tous les programmes. Le Collège a aussi recueilli, par des questionnaires et des consultations, des données perceptuelles auprès des étudiants, des professeurs et des coordonnateurs. De plus, des données statistiques provenant des indicateurs sur le cheminement scolaire au collégial du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)⁴ ainsi que les données issues du Collège Bart ont été utilisées pour porter un jugement sur le niveau d'atteinte des résultats en lien avec les principaux

4. Ce ministère a été créé le 19 décembre 2012. Auparavant, l'enseignement collégial était rattaché au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

indicateurs de réussite. Ces sources d'information ont aussi permis au Collège de brosseur un portrait de l'efficacité des mesures d'aide à la réussite et de poser un regard critique sur le processus de planification de la réussite du Collège.

Évaluation de l'efficacité du plan de réussite

L'évaluation de l'efficacité du plan de réussite aborde l'atteinte des objectifs du plan et les observations découlant du regard critique sur le processus de planification lié à la réussite.

L'atteinte des objectifs du plan de réussite

Dans un contexte de gestion axée sur les résultats, l'évaluation de l'atteinte des objectifs permet de mettre en relation les résultats obtenus avec les objectifs visés par le plan de réussite et d'expliquer les écarts, le cas échéant.

Le *Plan d'aide à la réussite 2007-2013* présente des mesures d'aide à la réussite dont la mise en œuvre globale vise l'atteinte des objectifs fixés pour cinq indicateurs de réussite : taux global de réussite des cours par session pour l'ensemble des programmes, taux maximal et taux global de réussite des cours de première session, taux de réinscription au troisième trimestre et taux global de diplomation. Le Collège s'est fixé comme résultat à atteindre une augmentation des taux de ces cinq indicateurs. Le Collège a aussi formulé d'autres objectifs qui contribuent à l'atteinte des résultats liés à la réussite tels que la mobilisation des chargés de cours et l'amélioration du suivi du plan de réussite et d'autres objectifs qui visent certains obstacles à la réussite, dont le travail parallèle aux études.

Pour réaliser l'évaluation de l'efficacité de son plan de réussite, le Collège a examiné l'ensemble des objectifs. Afin d'évaluer l'atteinte des objectifs, le Collège a utilisé différentes données statistiques sur la réussite, dont les données provenant des indicateurs sur le cheminement scolaire au collégial du MESRST ainsi que les données produites par le Collège. Il a aussi utilisé des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants et des professeurs afin de vérifier l'atteinte de certains objectifs en lien avec les obstacles à la réussite. Le Collège a utilisé tous les indicateurs prévus à son plan afin de mesurer la réussite scolaire des étudiants. L'analyse effectuée par le Collège lui a permis de conclure qu'un objectif n'a pas été atteint, le Collège a donc jugé que les résultats attendus fixés dans son plan de réussite sont partiellement atteints. De plus, le Collège a expliqué les écarts entre les résultats obtenus et les résultats attendus à partir notamment des propos recueillis auprès des professeurs.

La Commission considère que le Collège a recueilli des données pertinentes et suffisantes, ce qui lui a permis de porter un jugement sur l'atteinte de tous les objectifs de son plan de réussite. La Commission note aussi que la démonstration faite par le Collège pour mesurer le niveau d'atteinte de tous ses objectifs s'appuie sur une analyse rigoureuse de l'évolution des indicateurs de réussite et que les conclusions découlent de cette l'analyse.

La Commission conclut que, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, la démonstration du Collège permet d'attester le niveau d'atteinte des objectifs du *Plan d'aide à la réussite 2007-2013* en fonction de résultats attendus.

Le regard critique sur le plan de réussite

Le regard critique permet d'examiner le contexte d'élaboration du plan de réussite, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi et d'apprécier si ces processus ont contribué à l'efficacité du plan.

Le Collège a examiné les trois objets du regard critique pour le plan de réussite : le contexte d'élaboration, la mise en œuvre et les mécanismes de suivi. La démarche empruntée pour porter ce regard critique est basée sur l'ensemble des données perceptuelles et documentaires utilisées par le Collège pour témoigner de l'atteinte des objectifs du plan de réussite. À la suite de l'analyse de ces données, des points forts ont pu être cernés et des pistes d'amélioration du processus de planification de la réussite ont été élaborées.

Le contexte d'élaboration

Le contexte d'élaboration fait référence à l'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite menée par le Collège au moment d'élaborer son plan ainsi qu'à la définition des orientations et des objectifs.

Le Collège a procédé à l'analyse de la situation en se basant sur les constats qu'il a dégagés lors du bilan de mise en œuvre de son *Plan d'aide à la réussite 2004-2007*. Jugeant alors que les obstacles à la réussite ainsi que les caractéristiques de sa clientèle avaient peu changé, le Collège a repris la majorité des objectifs et des mesures mises en place et en a ajouté quelques autres. Le Collège considère avoir fait une analyse de situation suffisante lors de l'élaboration de son plan en 2007 et il juge que cette analyse lui a permis de bien connaître les caractéristiques de sa clientèle et de cerner les obstacles à la réussite qui existaient à ce moment-là. Au moment de la visite, la Commission a constaté que le questionnaire utilisé par le Collège lors de l'autoévaluation a révélé une nouvelle image des caractéristiques des étudiants. Le Collège a mentionné vouloir tenir compte de ces résultats pour l'élaboration de son prochain plan de réussite et utiliser ce même outil pour actualiser sa connaissance des caractéristiques de ses étudiants et des obstacles à relever, ce que la Commission l'encourage à faire.

De plus, le Collège affirme qu'il est difficile de relier de façon explicite les mesures d'aide à la réussite établies dans le plan avec les objectifs et obstacles à la réussite qu'il a reconnus. Le Collège a fait de ce constat l'enjeu principal de son autoévaluation et l'inscrit comme piste d'amélioration dans son plan d'action. Ainsi, il compte s'assurer d'établir des liens entre les moyens retenus et les objectifs poursuivis en ciblant davantage les mesures afin de mieux agir sur les obstacles à la réussite, ce que la Commission l'invite à faire lors de l'élaboration de son prochain plan de réussite.

Finalement, la Commission considère que les objectifs sont formulés de façon à en attester l'atteinte. En effet, la Commission constate que tous les objectifs sont traduits en résultats attendus et sont accompagnés d'indicateurs.

La Commission estime que le contexte d'élaboration du *Plan d'aide à la réussite 2007-2013* du Collège Bart a généralement contribué à l'efficacité du plan.

La mise en œuvre

La mise en œuvre du *Plan d'aide à la réussite 2007-2013* a été prise en charge par la Direction des études et les départements y jouent un rôle de premier plan. En effet, c'est lors des réunions de département que les différents intervenants discutent des mesures mises en place, de leur efficacité et de leur pertinence. Sans être ajoutées au plan de réussite, de nouvelles mesures sont mises en œuvre. Par exemple, des capsules d'aide en français ont été mises en place, pendant la période couverte par le plan de réussite, afin de répondre à une nouvelle problématique dégagée par le Collège. De plus, des rencontres ont lieu mensuellement entre les membres de différents services administratifs, les membres de la Direction générale et de la Direction des études et les coordonnateurs afin de voir au bon fonctionnement du Collège. C'est aussi l'occasion de transmettre les modifications ou améliorations suggérées lors des réunions de département à la Direction des études qui effectue le suivi auprès des différents intervenants impliqués dans la mise en œuvre des mesures. Aussi, une fois par année, les trois directions et les coordonnateurs se rencontrent, permettant ainsi à chaque département de présenter un bilan qui fait état, entre autres, de la mise en œuvre de mesures du plan de réussite et pour effectuer des demandes pour l'année suivante. Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège souligne que les mécanismes de mise en œuvre sont de nature informelle et qu'ils s'organisent surtout à travers différentes rencontres entre les intervenants impliqués. En effet, bien que les différentes mesures mises en œuvre soient discutées lors des réunions mensuelles et annuelles, le Collège mentionne que la mise en œuvre des mesures s'opère davantage grâce aux interactions fréquentes entre la Direction des études et les départements.

De plus, le Collège a développé des mécanismes qui lui permettent d'effectuer le suivi de la mise en œuvre du plan. Ceux-ci lui permettent notamment de s'assurer de la qualité des mesures mises en place et d'effectuer un suivi de la mise en œuvre afin que des ajustements soient apportés, le cas échéant. Des intervenants responsables de mesures d'aide à la réussite produisent des données statistiques sur la fréquentation de même que sur l'impact des mesures sur la réussite des étudiants et transmettent les résultats à la directrice des études. La Commission encourage le Collège à poursuivre la mise en place d'outils de gestion lui permettant de formaliser la prise en charge et le suivi de la mise en œuvre de son plan de réussite.

La Commission estime que le Collège assure la mise en œuvre de son plan de réussite et son suivi grâce au climat favorable aux échanges pédagogiques. Quoique ces pratiques sont de nature informelle, la Commission a pu constater qu'elles sont efficaces grâce aux nombreuses rétroactions entre les intervenants impliqués dans la mise en œuvre du plan. En conclusion, la Commission juge que les mesures d'aide à la réussite annoncées dans le plan de réussite ont été mises en œuvre, que les différents intervenants ont assumé leurs responsabilités et que le calendrier de réalisation a été respecté.

En conséquence, la Commission conclut que la mise en œuvre a contribué à l'efficacité du *Plan d'aide à la réussite 2007-2013*.

Les mécanismes de suivi

La Direction des études du Collège Bart a suivi l'évolution des taux des indicateurs liés à la réussite grâce aux tableaux de bord des cohortes qu'elle produit à la fin de chaque session. L'analyse est ensuite transmise aux coordonnateurs qui sont invités à l'approfondir lors des réunions de département et à proposer des actions à mettre en œuvre, s'il y a lieu. Ces réunions sont donc l'occasion de rappeler les résultats attendus pour tous les cours et de discuter des actions à poser pour s'assurer d'atteindre les objectifs. Le Collège constate, dans son rapport d'autoévaluation, que le suivi des résultats se fait davantage de façon informelle auprès des intervenants lors des différentes rencontres. Cette façon de faire permet au Collège d'ajuster ses actions en fonction des résultats obtenus et d'ajouter certaines mesures sans toutefois revoir les objectifs du plan de réussite. Devant ces constats, le Collège planifie, dans son plan d'action, se doter d'un mécanisme de suivi des résultats. En effet, le Collège prévoit effectuer une réunion annuelle regroupant tous les intervenants liés au plan de réussite lors de laquelle le suivi des résultats sera l'unique point à l'ordre du jour. Ce sera l'occasion pour les intervenants de présenter un bilan de l'efficacité des mesures dont ils sont responsables, ce qui permettra au Collège d'effectuer

le suivi des résultats attendus et de procéder à des ajustements au plan de réussite, le cas échéant.

À l'instar du Collège, la Commission note que les mécanismes de suivi sont de nature informelle, ce qui rend difficile la prise en charge du suivi des résultats du plan de réussite. Cependant, la Commission constate que le Collège s'est adapté aux variations des indicateurs de réussite. En effet, le Collège a su réagir par la révision de ses mesures de soutien lorsqu'il constate de nouvelles problématiques ou lorsque de nouveaux obstacles à la réussite sont détectés.

La Commission invite néanmoins le Collège à s'assurer que le mécanisme de suivi qu'il prévoit mettre en place lui permet de suivre, de façon formelle, la progression vers l'atteinte de ses objectifs, de réviser son plan annuellement et de l'actualiser, au besoin.

Considérant les éléments qui précèdent, la Commission juge que les mécanismes de suivi du *Plan d'aide à la réussite 2007-2013* ont généralement contribué à l'efficacité du plan.

Le plan d'action

Un plan d'action est inclus dans le rapport d'autoévaluation de l'efficacité du plan de réussite produit par le Collège. Le plan d'action est en lien avec les résultats et les conclusions de l'autoévaluation. En effet, le Collège y a intégré les principaux constats issus de l'analyse ainsi que les pistes d'amélioration qui en découlent. Le plan d'action présente les moyens retenus pour atteindre les différents objectifs fixés par le Collège, les responsables de ceux-ci, les échéanciers ainsi que les actions prioritaires.

Au moment de la visite, la Commission a constaté que les mesures contenues dans le plan d'action étaient déjà mises en œuvre ou en voie d'implantation. La Commission estime que les actions ciblées sont susceptibles d'améliorer le processus de planification lié à la réussite du Collège Bart.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège Bart a généralement répondu aux demandes de la Commission au regard de cette évaluation en produisant un devis, en mettant en relation les résultats obtenus avec les objectifs visés, en posant un regard critique sur le processus de planification lié à la réussite et en se dotant d'un plan d'action. La Commission estime que le devis d'évaluation de l'efficacité du plan de réussite comprenait les éléments essentiels pour mener une évaluation de qualité et qu'il a bien guidé le Collège dans sa démarche en fixant l'enjeu de l'autoévaluation. Le Collège a mobilisé l'ensemble de la communauté collégiale pour mener l'autoévaluation en procédant à de nombreuses consultations sur l'efficacité du plan de réussite auprès du personnel, des professeurs et des étudiants, ce qui a favorisé la production d'un rapport traçant un portrait juste et complet de la réussite au Collège.

La Commission estime que l'analyse du Collège s'appuie sur des données pertinentes et suffisantes pour mesurer l'atteinte des objectifs. Aussi, le Collège a porté un jugement sur le niveau d'atteinte de chacun des objectifs en utilisant les indicateurs prévus au plan de réussite. De plus, le Collège explique les écarts entre les résultats attendus prévus au plan de réussite et les résultats obtenus, le cas échéant.

La Commission note que la démarche du Collège pour poser son regard critique est basée sur des données pertinentes et suffisantes, ce qui a permis au Collège de poser un regard juste sur l'efficacité de son plan. La démarche utilisée par le Collège pour poser ce regard critique lui a permis de dégager des constats qui se traduisent en actions pour la prochaine planification liée à la réussite. Aussi, la Commission observe que l'analyse est approfondie et qu'elle mène à des conclusions pertinentes. Toutefois, le Collège n'a pas procédé à l'évaluation de l'efficacité de moyens mis en œuvre, comme le demandait la Commission. La Commission estime qu'il aurait gagné à examiner l'efficacité de quelques moyens afin d'évaluer les efforts investis au regard des résultats obtenus.

Le Collège a pu cerner les points forts et les améliorations à apporter au processus de planification lié à la réussite. Les pistes d'amélioration qui découlent de l'autoévaluation sont traduites dans le plan d'action. La Commission considère que la démarche d'autoévaluation retenue et réalisée par l'établissement a permis de tracer un portrait complet de l'efficacité de son *Plan d'aide à la réussite 2007-2013* et qu'elle a conduit à une évaluation de qualité.

Conclusion

Au terme de son évaluation et compte tenu des commentaires, des avis et des jugements qu'elle a émis sur le contexte d'élaboration, la mise en œuvre et les mécanismes de suivi du *Plan d'aide à la réussite 2007-2013*, la Commission estime que ce plan de réussite réalisé par le Collège Bart et la gestion qu'il en a faite **ont contribué** à l'atteinte des résultats. De plus, le regard critique posé par le Collège l'a amené à préciser les principales pistes d'action qui lui permettraient d'améliorer son processus de planification lié à la réussite.

En ce qui concerne le contexte d'élaboration, la Commission note que le Collège compte utiliser les résultats obtenus grâce à un questionnaire destiné aux étudiants pour actualiser, lors de l'élaboration du prochain plan de réussite, ses connaissances sur les caractéristiques de ses étudiants et sur les obstacles qu'ils ont à relever pour réussir. De plus, la Commission invite le Collège à s'assurer d'établir des liens entre les moyens retenus et les objectifs poursuivis lors de l'élaboration de son prochain plan de réussite. La Commission souligne que le Collège a formulé des objectifs qui sont traduits en résultats attendus et accompagnés d'indicateurs. Pour ce qui est de la mise en œuvre du plan, elle a été prise en charge par la Direction des études et les départements. Les rencontres fréquentes entre la Direction des études et les membres du personnel permettent de s'assurer que les mesures d'aide sont mises en œuvre et de faire une évaluation de leur efficacité et des ajustements à apporter, le cas échéant. De plus, le Collège a développé des mécanismes lui permettant de formaliser la prise en charge et le suivi de la mise en œuvre. Quant aux mécanismes de suivi, le Collège a suivi les résultats en lien avec les indicateurs de réussite, de persévérance et de diplomation grâce aux tableaux de bord des cohortes qu'il produit. Le suivi des résultats se fait, par la suite, de façon informelle auprès des différents intervenants. Le Collège envisage, dans son plan d'action, de se doter d'un mécanisme de suivi des résultats. La Commission invite donc le Collège à s'assurer que le mécanisme de suivi qu'il prévoit mettre en place lui permet de suivre, de façon formelle, la progression vers l'atteinte de ses objectifs, de réviser son plan annuellement et de l'actualiser, au besoin.

Finalement, la démarche d'autoévaluation qu'a menée le Collège lui a permis de réaliser une évaluation de qualité et de tracer un portrait complet de l'efficacité de son plan de réussite. La Commission conclut que, dans un contexte de gestion axée sur les résultats, la démonstration du Collège permet d'attester le niveau d'atteinte des objectifs du plan de réussite en fonction de résultats attendus. Par ailleurs, la démarche d'autoévaluation, qui inclut un regard critique, a amené le Collège à reconnaître les points forts ainsi que les éléments à améliorer dans son processus de planification lié à la réussite et les pistes

d'amélioration qui en découlent sont traduites dans le plan d'action. À cet effet, la Commission juge que les actions qui y sont proposées sont de nature à améliorer son processus de planification lié à la réussite.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2007-2013*, le Collège Bart souscrit à l'analyse et au jugement de la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente